

## **Lettre d'information concernant les personnes vivants au domicile d'un patient COVID + ou COVID probable**

Vous allez vivre au domicile d'un patient infecté ou probablement infecté par le COVID-19.

Cette personne va retourner à domicile car elle ne présente aucun signe de gravité. Elle devra toutefois respecter des consignes d'isolement.

Afin de vous protéger et de protéger les autres :

- Les sorties à l'extérieur doivent être évitées au maximum.
- En cas de sorties, celles-ci devront être limitées à la stricte nécessité de la vie courante. Vous pourrez faire des courses indispensables en privilégiant les "drive" au maximum. Vous devrez alors être équipé d'un masque chirurgical.
- Vous devrez surveiller votre température matin et soir et l'apparition de signes d'infection respiratoire comme de la fièvre, une toux, des difficultés respiratoires. Si ces symptômes apparaissent, vous devrez appeler le 15.